

Les vrais Supers Conseillers sont les psychologues de l'éducation nationale (PSY-EN) !

La loi du 5/09/2018 « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » a donné l'orientation aux Régions (qui perdaient l'apprentissage confié aux organisations professionnelles...). Le président de la Région Centre Val de Loire est venu présenter sa politique d'orientation à Chartres ces jours derniers. Sa conception est centrée sur l'adéquation formation-emploi, en s'appuyant sur l'information, que diffuseront des personnels recrutés pour faire le lien entre les établissements scolaires et les entreprises, afin de satisfaire la demande des entreprises locales. Les présenter comme « des supers conseillers d'orientation », c'est méconnaître les vrais, devenus depuis 2017 Psychologues de l'Éducation Nationale spécialité Éducation, Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle. Ils sont recrutés sur master de psychologie et suivent une formation en institut dédiée à l'orientation, après réussite à un concours national. Ils appartiennent au service d'orientation de l'Éducation Nationale, public et gratuit, et exercent à partir du Centre d'Information et d'Orientation dans lequel ils sont affectés, des missions variées et nombreuses dont l'objectif premier est d'accompagner les élèves et leurs familles dans l'élaboration des choix scolaires et professionnels, à favoriser l'adaptation scolaire des élèves, et ce au plus près des équipes éducatives. C'est parce qu'ils sont psychologues qu'ils peuvent prendre en compte les questions d'orientation en lien avec les étapes et les aléas du développement psychologique et social. Et notamment dans le cadre de cette crise sanitaire que nous venons de vivre, toujours mobilisés auprès des établissements et familles, ils ont pu interpréter ce qui peut bloquer ou perturber l'élaboration des projets d'études : incertitude, angoisse face au virus pour soi et/ou ses proches, perte de confiance dans les adultes, désinvestissement de ses précédents centres d'intérêts, de ses relations, retrait social, problèmes de comportement.

Pour autant ils ne travaillent pas en vase clos et ont depuis toujours créé des partenariats forts avec différents organismes du département (chambres consulaires, CFA, Pôle emploi, Mission locale ...), même s'ils passent beaucoup de leur temps dans les établissements scolaires où ils assurent des permanences. Ces établissements sont d'ailleurs tous équipés, et depuis longtemps, du Kiosque ONISEP élaboré par cet office national que la loi CAP a transféré à marche forcée aux Régions (suppression d'emplois dans les délégations régionales de l'Onisepe), avec un outil très performant dont elle se revendique désormais ! Quant à la bourse de l'apprentissage mise en avant par la Région, elle existait déjà sous l'égide des chambres de métiers avec un outil numérique intéressant...

Nous pouvons donc nous poser raisonnablement la question de la gestion des ressources humaines sur le territoire, régional mais aussi national. Pourquoi renoncer à développer un service de qualité dont l'intérêt est le bien-être de la personne avant l'intérêt économique ? Un autre choix aurait été, en leur donnant des moyens et des locaux décentes, de mettre en valeur les CIO qui fonctionnent et ne désespèrent pas.